

- iv. 110 centres de santé fréquentés par les peuples pygmées ont bénéficié des médicaments essentiels suite aux protocoles d'accord signés avec le CAPP au niveau des régions ;
- v. 390 accoucheuses traditionnelles ont été formées ;
- vi. plus de 3 400 enfants de 0 à 5 ans ont été vaccinés ;
- vii. 10 villages pygmées ont des droits d'usufruit sur des espaces reconnus par les bantous et l'administration ;
- viii. un dortoir et 10 points d'eau construits ;
- ix. plus de 30 hectares de plantation ont été mis en valeur par des leaders pygmées ;
- x. plus de 40 leaders pygmées sont représentés dans les instances de décision au niveau local ;
- xi. amélioration des taux de fréquentation des écoles et des formations hospitalières dans la zone d'intervention.

6. QUELQUES POINTS D'ATTENTION

- ✓ Absence d'une politique de discrimination positive, susceptible de favoriser l'insertion socio-économique de jeunes leaders pygmées ;
- ✓ Impossibilité de parachever le dialogue intercommunautaire initié dans les communautés pygmées devant déboucher, à l'établissement des chefferies traditionnelles de 3^{ème} degré, en raison de la suspension actuelle du processus au niveau du Ministère en charge de l'Administration territoriale ;
- ✓ Chevauchement et coexistence de plusieurs systèmes éducatifs en milieu pygmée ;
- ✓ Faiblesse dans la capitalisation et la coordination des interventions en faveur des peuples pygmées, au niveau local.

7. ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES POUR LA PHASE 3 DU PDPP

- ✓ Renforcement de la consultation et de la représentativité des bénéficiaires avant, pendant et après la mise en œuvre ;
- ✓ Introduction du mécanisme de gestion des plaintes ;
- ✓ Renforcement du dispositif de suivi-évaluation des interventions ;
- ✓ Participation à la réflexion en cours sur la définition de la politique de la solidarité nationale au Cameroun (notamment dans le volet concernant les peuples autochtones vulnérables) ;
- ✓ Poursuite des actions de plaidoyer pour l'amélioration de l'insertion des PP et notamment des jeunes formés et diplômés ;
- ✓ Concentration des interventions autour de 03 composantes liées au développement de l'éducation, la santé, l'agriculture et la gestion des produits forestiers non ligneux.



CNC, Nouvelle route Bastos, Face PNUD
BP: 660 Yaoundé-Cameroun
Tél.: +237 222 213 664 - Fax: +237 222 213 663
Email : pndp@pndp.org - Site web : www.pndp.org

CENTRE

B.P: 660 Yaoundé
Tél.: 222.201.383 / 222.201.390
Email: pndp_cppce@yahoo.fr
Carrefour Bastos, face Euro Pressing

EST

B.P: 688 Bertoua / Tél.: 222.241.464
Email: pndp_est@yahoo.fr
Quartier Mokolo,
face Restaurant La Parisienne

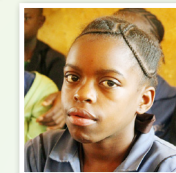
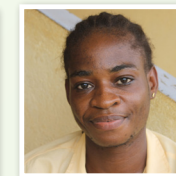
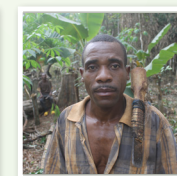
SUD

B.P: 1007 Ebolowa / Tél.: 222.284.264
Email: pndpcrcsud@yahoo.fr
Montée Jungle,
derrière le Lycée Classique d'Ebolowa



Le Plan de Développement des Peuples Pygmées (PDPP) du Programme National de Développement Participatif (PNDP)

Phase 3



WORLD BANK GROUP



1. MISE EN CONTEXTE

Préalablement au démarrage de la 1^{ère} phase en 2004 et conformément aux exigences de la réglementation en vigueur ainsi que des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Celle-ci a débouché sur la production d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), lequel a été complété par le Plan de Développement des Peuples Pygmées (PDPP) et le Plan de Déplacement Involontaire et de Réinstallation (PDIR).



Initialement mis en œuvre dans les 9 communes de la région du Sud pendant la première phase du projet, le PDPP s'est étendu au total dans 31 communes pendant la deuxième phase, soit trois (03) dans la Région du Centre, onze (11) dans la Région du Sud et dix-sept (17) dans la Région de l'Est.

Les deux premières phases se sont déroulées à la satisfaction des populations bénéficiaires, des bailleurs de fonds et du gouvernement. Ce qui a entre autres, justifié la validation d'une troisième phase de cette opération dans le sillage du PNDP 3, pour un budget global d'environ 850 millions de FCFA.

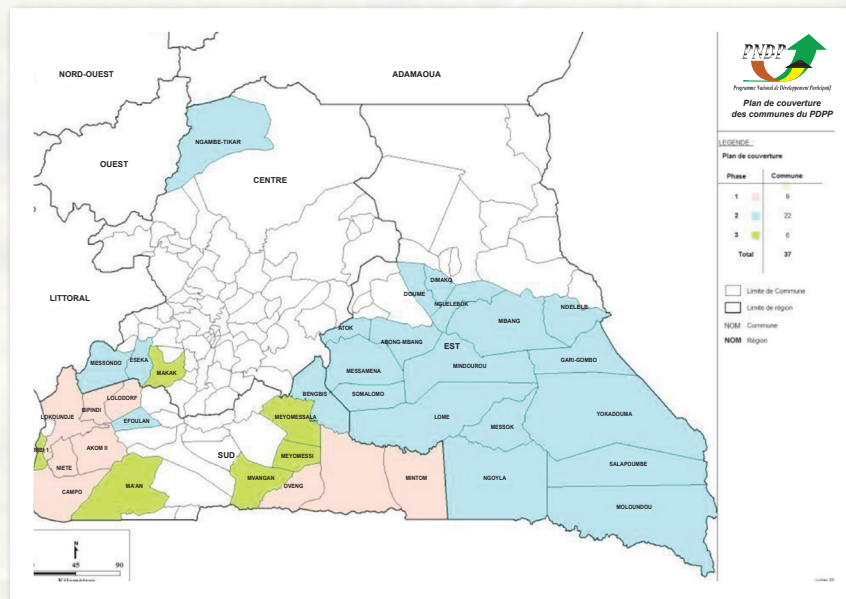
2. OBJECTIFS DU PDPP

Comme lors des précédentes phases, le PDPP a pour objectif de veiller à ce que le processus de développement engagé favorise le respect total de la dignité, des droits de la personne et la culture des peuples autochtones. De manière spécifique, il sera mis en œuvre autour de quelques composantes opérationnelles, visant à améliorer les conditions de vie de ces populations vulnérables.

3. ZONES CIBLES DU PDPP

Dans le cadre de la troisième phase, le Plan de Développement des Peuples Pygmées s'étendra à six (06) nouvelles Communes, portant ainsi le nombre total de communes bénéficiaires à 37 présentées ainsi qu'il suit :

- **Région du Sud** : Akom II, Niété, Campo, Bipindi, Lolodorf, Lokoundjé, Djoum, Mintom, Oveng, Bengbis, Meyomessi, Kribi 1^{er} et Efoulam ; Meyomessala, Ma'an, Mvangan ;
- **Région de l'Est** : Abong-Mbang, Atok, Dimako, Doumé, Gari-Gombo, Lomié, Mbang, Messamena, Messok, Mindourou, Moloundou, Ndélélé, Ngoyla, Nguelebok, Salapoumbé, Somalomo, Yokadouma ;
- **Région du Centre** : Eséka, Messondo, Makak et NgambéTikar.



4. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Stratégie globale d'intervention

En cohérence avec l'une des missions fondamentales de l'appui à la décentralisation du PNDP, la stratégie globale de mise en œuvre du PDPP s'inscrit dans cette mouvance en plaçant la commune au centre du processus. Le Plan de Développement des Peuples Pygmées du PNDP est mis en œuvre sur la base des plans d'action élaborés à la suite d'un diagnostic participatif et du consentement libre, préalable et informé des bénéficiaires. Au cours des phases précédentes, des activités spécifiques ont été mises en œuvre autour de 05 composantes principales, à savoir la citoyenneté, la santé, l'éducation, l'agriculture et la gestion des produits forestiers non ligneux, le dialogue intercommunautaire et la sécurisation foncière.



4.2. Arrangements institutionnels de mise en œuvre

Comme pendant la phase précédente, le PDPP 3 sera supervisé et suivi **au niveau national**, à la fois par la Cellule Nationale de Coordination du PNDP et le Ministère des Affaires Sociales, lesquels rendront compte au Comité interministériel de Suivi des Programmes et Projets en faveur des Populations Autochtones Vulnérables (CISPAV) mis en place par le Gouvernement.

Au niveau régional et départemental, le PDPP sera suivi par les Délégations Régionales et Départementales du MINAS des régions couvertes,

les Cellules Régionales du Programme du Centre, de l'Est et du Sud, ainsi que tout autre acteur pertinent identifié dans la région d'intervention.

Au niveau communal, outre le Maire, le PDPP sera suivi par la plateforme, tandis que le comité technique mis en place et constitué de sectoriels et le Service de l'Action Sociale (SAS) auprès des Populations Pygmées seront chargés de la mise en œuvre des opérations sur le terrain.

Regroupant tous les acteurs intervenants dans la problématique des peuples pygmées, la plateforme est une instance mise en place au niveau communal pour rationaliser les interventions sur le terrain. Elle constitue un outil apportant, une réponse efficace aux effets de l'absence de coordination qui prévaut dans les interventions en faveur des Peuples pygmées. Elle est présidée par le Sous-préfet, la vice-présidence est assurée par le maire tandis que le rapporteur est le Chef du SAS.

Au niveau des villages et hameaux pygmées, au moins 02 leaders pygmées constitués d'une femme et d'un homme seront identifiés et désignés par les bénéficiaires avec l'appui du SAS pour servir de relais et suivre les activités prévues dans les différentes composantes du plan.

5. QUELQUES RESULTATS ET IMPACTS OBTENUS DANS LE CADRE DU PDPP

- 4 611 actes de naissances, 1 131 cartes nationales d'identité et 146 actes de mariage ont été établis et distribués ;
- 15 enfants pygmées ont été identifiés et formés dans les métiers de l'éducation et de la santé, dont une aide-soignante a été recrutée à la Fonction Publique ;
- plus de 480 enseignants du niveau primaire ont été formés à l'accueil et aux techniques d'apprentissage des enfants Pygmées ;

